

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2570

22 octobre 2011

SOMMAIRE

4 Life Anti-Aging Center Sàrl	123314	Hayem S.A.	123346
534 S.à r.l.	123314	ICS Luxembourg S.A.	123347
Antique Jodphur S.A.	123314	ICS Luxembourg S.A.	123347
Appunto S.A.	123314	Internationale de Sociétés Foncières S.A.	123347
Appunto S.A.	123343	Karoo Investment	123347
Arcano EIF I S.à r.l.	123351	L'Atelier Photo	123347
Aviva Investors International Fund	123315	La Voglia Matta S.à r.l.	123348
BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlas- sung Luxemburg	123343	Lhasa S.à r.l.	123348
BSEC S.A.	123343	Malzanini S.à r.l.	123348
Capital Dynamics General Partner S.à r.l.	123344	Marinella S.A.	123349
CHH FINANCIERE S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	123360	Medulux S.A.	123349
Computacenter PSF S.A.	123344	Melfin B.V.	123349
Cube Infrastructure Fund	123344	MEP S.à r.l.	123348
DAIDI Immobilière S.A.	123344	MEP S.à r.l.	123348
Décor Peinture S.A.	123345	Milesa S.à r.l.	123349
Decovia Lux S.A.	123345	Moeller Electric S.à r.l.	123350
Decovia Lux S.A.	123345	Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l. ...	123350
D.P. S.à r.l.	123344	Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l. ...	123349
Etna Properties S.à r.l.	123360	Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l. ...	123350
Euromovers International S.A.	123345	Parkson S.A.	123350
Fiduciaire Ecce	123346	PCCS S.A.	123350
Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l. ...	123360	Securex Luxembourg	123359
Frai'Mer Lux Sàrl	123346	SVI Consulting S.A.	123359
Gérard Geological & Environmental Servi- ces Sàrl	123346	Sytel S.à r.l.	123359
Gotan Développement S.A.	123346	T & E Gefahrgutlogistik S.A.	123359
		UMP	123343
		Uplace Management S.A.	123314

Uplace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPLACE MANAGEMENT S.A.

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125053/12.

(110143113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

4 Life Anti-Aging Center Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 94.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notar

Référence de publication: 2011125057/11.

(110142910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

534 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 149.491.

L'adresse privée de Monsieur Emmanuel OLIVIER, gérant et associé unique de la société 534 Sarl est la suivante: 42, Am Gringert L-6187 Gonderange.

Luxembourg, le jeudi 1^{er} septembre 2011.

Emmanuel OLIVIER.

Référence de publication: 2011125058/10.

(110142953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Antique Jodphur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.774.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125061/10.

(110144006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Appunto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011125063/10.

(110143811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Aviva Investors International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.614.

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder here represented by Elena Toshkova via a power of attorney granted on 2nd August 2011 of "AVIVA INVESTORS INTERNATIONAL FUND", a company in the form of a public company limited by shares (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 66.614, incorporated under the denomination of the CGU INTERNATIONAL FUND, SICAV pursuant to a deed passed before Maître Andre SCHWACHTGEN then notary residing in Luxembourg, on the eight day of October 1998 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 838, on 17th November 1998.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended several times for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 13th August 2008 published in the Mémorial, No 2259 on 16th September 2008.

It appears from the attendance list attached that the sole shareholder is duly represented, has been notified of the Meeting and has received all documentation and information in connection with the items mentioned in the agenda prior to the Meeting and in consequence the sole shareholder waives a convening notice. The meeting is thus regularly constituted in accordance with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and could validly resolve upon all the items of the agenda.

The Meeting was presided by Ms. Elena Toshkova, private employee, having her professional address in Luxembourg.

The chairperson appointed as Scrutineer Ms. Sinead Browne, private employee, having her professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as Secretary Mr. François Jacquemet, private employee, having his professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairperson declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. To amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in their entirety to incorporate the law of 2007 on specialised investment funds and Luxembourg company laws as amended several times since incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda. After deliberation, the Meeting resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in their entirety to incorporate the law of 2007 on specialised investment funds and Luxembourg company laws as amended several times since incorporation of the Company.

The new articles shall read as follows:

Definitions

1915 Law	the Luxembourg law dated 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended from time to time
2007 Law	the Luxembourg law dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended from time to time
Accounting Currency	the currency of consolidation of the Fund, i.e. the Euro
Appendix	an appendix to the Prospectus
Article	an article of these Articles of Incorporation
Articles of Incorporation	this document

Auditor	the auditor of the Fund qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), as indicated in the Prospectus
Bank Business Day	each full day upon which the banks are open for business in Luxembourg and such other bank business day as may be set out in the relevant Appendix for each Sub-Fund from time to time
Board	the board of directors of the Fund
Class	any class in which the Shares of a Sub-Fund may be issued
Custodian	JP Morgan Bank Luxembourg S.A., acting in its capacity as custodian of the Fund, or such other credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended from time to time, that may subsequently be appointed as custodian of the Fund
Dealing Day	each Bank Business Day on which a subscription, redemption or conversion request is received by the Fund prior to the cut off time disclosed in the Prospectus from time to time
Director	A member of the Board
EUR	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community (signed in Rome on 25 March 1957) as amended
Financial Year	The financial year of the Fund, as further described in Article 30
Fund or Company	Aviva Investors International Fund
Gross Asset Value or "GAV"	means with respect to the Fund, any Sub-Fund or Class, the value of the assets held by the Fund or respectively attributable to such Sub-Fund or Class, as determined in accordance with Article 29
Investment Manager	Aviva Investors Global Services Limited, acting in its capacity as such, or any other Person as may subsequently be appointed as investment manager of the Fund or in respect of a particular Sub-Fund as set out in the Appendix
Launch Price	The initial price at which Shares of each Class in each Sub-Fund are issued
Net Asset Value	the net asset value of the Fund as determined in accordance with Article 29
Person	Any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
Prohibited Person	any person, corporation, limited liability company, trust, partnership, estate or other corporate body, if in the sole opinion of the Fund, the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Fund, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or if as a result thereof the Fund may become exposed Page 5 to tax or other regulatory disadvantages including any person who does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law
Prospectus	the Prospectus of the Fund, as amended from time to time
Reference Currency	the reference currency of each Sub-Fund as specified in the Appendix
Shareholders	Investors who have acquired Shares
Shares	shares of the Fund
SICAV-SIF	société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé
Sub-Fund	any sub-fund of the Fund within the meaning of article 71 (1) of the 2007 Law
Subsidiary	any company or entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) which is controlled by the Fund
Sub-Investment Manager	any Person as may be appointed as sub investment manager of the Fund or in respect of a particular Sub-Fund as set out in the relevant Appendix
UCI	undertaking for collective investment
Valuation Day	any Bank Business Day the Board may in its absolute discretion determine for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share
Well-Informed Investor	an institutional investor, a professional investor as well as any other investor who meets the following conditions: (a) it has confirmed in writing that it adheres to the status of well-informed investor and (b) (i) it invests a minimum of EUR 125,000 into the Fund or (ii) it has been subject of an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/CE, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/CE or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/CE certifying its expertise, its experience and its knowledge in adequately appraising an investment in the Fund

Wholly Owned Subsidiary any company or entity in which the Fund has a one hundred percent (100%) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Fund to hold such a one hundred percent (100%) interest, “Wholly Owned Subsidiary” shall then mean any company or entity in which the Fund holds the highest participation permitted under such applicable law or regulations

Denomination

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital specialised investment fund ("société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé") under the name of “Aviva Investors International Fund”.

Duration

Art. 2. The Fund is established for an unlimited period of time.

Object

Art. 3. The investment objective of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets permitted by the 2007 Law with the aim of spreading of investment risks and providing investors with the results of the management of its portfolio.

Registered office

Art. 4. The registered office of the Fund is established in the commune of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg applicable laws and regulations, the Board may transfer the registered office of the Fund to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Share capital - Shares – Classes of shares - Sub-funds

Art. 5. The capital of the Fund shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the Net Asset Value.

The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euros (EUR 1,250,000.-).

The Board is authorised without limitation to allot and issue fully paid Shares and, as far as Registered Shares (as defined in Article 6 below) are concerned, fractions thereof, at any time in accordance with Article 22 and the Prospectus, at a price based on the Net Asset Value per Share of the relevant Class and Sub-Fund determined in accordance with Article 29, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscription of the Shares to be issued. The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person the duty of accepting subscriptions and of delivering and receiving payment for such Shares, however always remaining within the limits imposed by applicable laws and regulations.

The Board may establish a Sub-Fund (a pool of assets or compartment) within the meaning of article 71 of the 2007 Law. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. The Board shall attribute a specific investment objective and policy, specific investment restrictions and a specific denomination to each Sub-Fund.

The Board may create each Sub-Fund for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiry of the initial period of time, extend the duration of the relevant Sub-Fund once or several times. The Prospectus shall indicate the duration (if any) of each Sub-Fund and, if appropriate, its prorogation. At the expiry of the duration of a Sub-Fund, the Fund shall redeem all the Shares in the relevant Class(es), in accordance with Article 24 below.

At each prorogation of a Sub-Fund initially created for a limited period, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Fund, one month prior to the prorogation becoming effective.

The Fund shall be considered as a single legal entity, however, by derogation to the provisions of article 2093 of the Luxembourg civil code, the assets of one given Sub-Fund shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Sub-Fund. As between the Shareholders, each Sub-Fund shall be treated as a separate entity.

Shares of the Fund / Sub-Funds may be divided into different Classes, which may differ, in respect of such special features, as the Board may decide. The Board may decide if and from what date Shares of any such Class shall be offered for sale, those Shares to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the Board.

For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Sub-Funds.

The Accounting Currency is the Euro. The Fund shall prepare consolidated accounts in Euro.

Form of shares

Art. 6. The Board may decide to issue Shares in registered form ("Registered Shares") and/or bearer Shares ("Bearer Shares") in any Class and in any Sub-Fund.

In respect of Bearer Shares, if issued, certificates will be in such denominations as the Board shall decide. If a holder of Bearer Shares requests the exchange of its certificates for certificates in other denominations (or vice versa), no cost will be charged to it. If Registered Shares are issued and if the Board resolves that Shareholders may elect to obtain Share certificates and if a Shareholder does not expressly elect to obtain Share certificates, it will receive in lieu thereof a confirmation of its shareholding. If a holder of Registered Shares wishes to obtain more than one Share certificate or if a holder of Bearer Shares requests the conversion of its Bearer Shares into Registered Shares, the Board may in its discretion levy a charge on such Shareholder to cover the corresponding administrative costs incurred.

No charge may be levied upon the issue of a certificate for the balance of a shareholding following a transfer, redemption or conversion of Shares.

Share certificates shall be signed by either two Directors or one Director and a person duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the Directors may be either manual or printed or by facsimile. The signature of the authorised person shall be manual. The Fund may issue temporary Share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares in the relevant Sub-Fund and Class shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to the payment of the price per Share as set forth in Article 22. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive Share certificates or, subject as aforesaid a confirmation of its shareholding.

Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of Registered Shares, at their indicated addresses in the register of Shareholders (the "Register of Shareholders") or to such other address indicated to the Board in writing and, in respect of Bearer Shares, upon presentation of the relevant distribution coupons to the agent or agents appointed by the Fund for such purposes.

All Shares issued other than Bearer Shares shall be recorded in the Register of Shareholders, which shall be kept either by the Fund or by one or more person(s) appointed by the Board and such Register of Shareholders shall contain the name of each holder of Registered Shares, its residence or elected domicile (and in the case of joint holders the first named joint holder's address only) so far as notified to the Fund and the number of Shares held by it. Each permitted transfer of a Share other than a Bearer Share shall be recorded in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any Share.

The Directors (or a registrar acting on the Fund's behalf) shall be responsible under Luxembourg applicable laws and regulations for the maintenance of the Register of Shareholders.

A transfer of Bearer Shares shall be effective upon the delivery of the relevant Bearer Share certificates. A transfer of Registered Shares shall be effective upon the recording of the transfer by the Fund in the Register of Shareholders upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such Shares, to the Fund along with other instruments and in accordance with all preconditions of transfer satisfactory to the Board.

Each holder of Registered Shares must provide the Fund with an address to which all notices and announcements from the Fund may be sent. Such address will be recorded in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of Shares (the joint holding of Shares being limited to a maximum of two (2) persons) only one address will be recorded and any notices will be sent to that address only.

In the event a Shareholder does not indicate such address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be located at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered by the Board from time to time, until another address shall be provided by such Shareholder to the Fund. Each Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Fund send to its registered office, or at such other address as may be determined by the Board from time to time.

Subject to the prior approval of the Board, Shares may also be issued upon acceptance of the subscription against a contribution in kind compliant with the relevant investment policy and restrictions and in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") to the extent required by Luxembourg applicable laws and regulations.

If a payment made by any subscriber (who is subscribing for Registered Shares) results in the issue of a fraction of a Share, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. Fractions of Shares shall not carry a vote but shall, to the extent the Fund shall determine, be entitled to a corresponding fraction of any distribution. In the case of Bearer Shares, only certificates evidencing a whole number of Shares will be issued, and such Shares may not be purchased or redeemed in fractional amounts.

Lost and Damaged certificates

Art. 7. If any holder of Bearer Shares can prove to the satisfaction of the Board that its Share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at its request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Fund may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Fund may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new Share certificate in substitution for one mislaid, mutilated, or destroyed.

Restrictions on Shareholding

Art. 8. The Board shall have the power to impose, such restrictions as it may think necessary in its sole discretion for the purpose of ensuring that no Share in any Class or Sub-Fund is acquired or held by or on behalf of a Prohibited Person. The Board may require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not he, she or it is, or will be, a Prohibited Person. The Fund retains the right to offer only one Class for subscription in any particular jurisdiction in order to conform to local law, custom, business practice or the Fund's commercial objectives. The Fund further retains the right to offer Shares in certain Sub-Funds or Classes to institutional investors only.

In addition to the foregoing, the Board may determine to restrict the subscription, conversion or transfer of Shares of the relevant Sub-Fund when it is in the interest of the Fund and/or its Shareholders to do so, including when the Fund or any Class or Sub-Fund reaches a size that could impact the ability to invest in the underlying investment of the Fund or the relevant Class or Sub-Fund.

In particular, the Board may decline to consent to a purported or proposed transfer of Share(s) of the relevant Sub-Fund, or the issue of, conversion or redemption of Share(s) of the relevant Sub-Fund if:

(1) such transfer would result in the Shareholder holding less than the Minimum Initial Investment and Holding Amount or the Minimum Subsequent Investment (as defined in the Prospectus) of the relevant Sub-Fund; or

(2) such transfer would, or would reasonably be likely to:

(a) require registration of Shares of the relevant Sub-Fund under the U.S. Securities Act, as defined in the Prospectus or result in a violation of the U.S. Securities Act;

(b) require the registration of the Fund as an "investment company" under the U.S. Investment Company Act, as defined in the Prospectus or result in a violation of the U.S. Investment Company Act;

(c) require the Investment Manager, the Sub-Investment Manager or any other person to register as an "investment adviser" under the U.S. Advisers Act, as defined in the Prospectus, if such person is not already so registered;

(d) result in the assets of the Fund being treated as "plan assets" for the purposes of ERISA and Section 4975 of the Code, both as defined in the Prospectus; or

(e) result in the Fund being treated as a "publicly traded partnership" within the meaning of Section 7704 of the Code, as defined in the Prospectus and the regulations promulgated there-under (each event described in sub-clauses

(i) and (ii) above, a "Prohibited Event").

More specifically, the Fund may restrict or prevent the ownership of Shares of the relevant Sub-Fund by any person, firm or corporate body as further detailed in the Prospectus.

For such purposes, the Fund may:

(1) decline to issue any Share of the relevant Sub-Fund or consent to the transfer of any Shares of the relevant Sub-Fund where it appears to it that such issue would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding Shares of the Fund or of the relevant Sub-Fund,

(2) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders of the relevant Sub-Fund to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a person who is precluded from holding Shares of the relevant Sub-Fund;

(3) where it appears to the Fund that any person, (a) which is precluded from holding Shares of the relevant Sub-Fund absolutely or to a maximum level, either alone or in conjunction with any other person (and whether as a result of the acquisition or divestment of Shares of the relevant Sub-Fund by that person or another person), (b) who is a Prohibited Person or (c) whose continued ownership of Shares of the relevant Sub-Fund might result in a Prohibited Event, is a beneficial or registered owner of Shares of the relevant Sub-Fund, compulsorily redeem from any such Shareholder all, or such number of Shares held by such Shareholder as the Board deems is necessary, in the following manner

(a) the Fund shall serve a notice (hereinafter called the "Redemption Notice") upon the Shareholder holding such Shares of the relevant Sub-Fund or appearing in the Register of Shareholders of the relevant Sub-Fund as the owner of the Shares of the relevant Sub-Fund to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, as defined below, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid

registered envelope addressed to such Shareholder at its last address known to or appearing in the Register of Shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the Shares of the relevant Sub-Fund specified in the Redemption Notice shall be cancelled. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Fund the Share certificate or certificates (if issued) representing the Shares specified in the Redemption Notice;

(b) the price at which the Shares of the relevant Sub-Fund specified in any Redemption Notice shall be redeemed (herein called the "Redemption Price") shall be an amount based on the Net Asset Value of these Shares, determined in accordance with Article 29 less any applicable redemption discount (as further described in the Prospectus);

(c) payment of the Redemption Price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof in Euro and will be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person but only, if a Share certificate shall have been issued, upon surrender of the Share certificate or certificates representing the Shares of the relevant Sub-Fund specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the Shares specified in such Redemption Notice shall have any further interest in such Shares or any of them, or any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid;

(d) the exercise by the Fund of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares of the relevant Sub-Fund by any person or that the true ownership of any Shares of the relevant Sub-Fund was otherwise than appeared to the Fund at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith;

(4) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding Shares of the relevant Sub-Fund at any meeting of Shareholders.

Powers of the general meeting of shareholders

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the Shareholders shall represent the entire body of Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the Shares they hold. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

General meetings

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg applicable laws and regulations, in Luxembourg at the registered office of the Fund, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of the month of April at 16:00 CET in each year. If such day is not a Bank Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Bank Business Day. The annual general meeting of Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified by the Board in the respective notice of meeting.

General meetings of shareholders of a class or of classes of shares

Art. 11. The Shareholders of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 12 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg applicable laws and regulations and the Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director.

Unless otherwise provided for by applicable laws and regulations or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority of the votes cast.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Fund, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the 1915 Law.

Quorum and Votes

Art. 12. Unless otherwise provided herein, the quorum and delays required by applicable Luxembourg laws and regulations shall govern the notice for and conduct of the general meetings of Shareholders.

Under the conditions set forth in Luxembourg applicable laws and regulations, the notice of any general meeting of Shareholders may specify that the quorum and the majority applicable for this general meeting will be determined by reference to the Shares issued and in circulation at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a Shareholder to participate at a general meeting of Shareholders and to exercise the voting

right attached to his/its/her Shares will be determined by reference to the Shares held by this Shareholder as at the Record Date.

As long as the share capital is divided into different Classes, the rights attached to the Shares of any Class (unless otherwise provided by the terms of issue of the Shares of that Class) may, whether or not the Fund is being wound up, be varied with the sanction of a resolution passed at a separate general meeting of the Shareholders of that Class by a majority of two-thirds of the votes cast at such separate general meeting.

The provisions of the Articles of Incorporation relating to general meetings shall apply mutatis mutandis to every such separate meeting, but so that the quorum of each separate general meeting shall be of the Shareholders of the Class concerned, either present in person or represented by proxy, holding not less than one-half of the outstanding Shares of that Class. There shall be no quorum requirement for any adjourned general meeting of Shareholders of that Class.

Each fully paid in Share is entitled to one vote subject to the limitations imposed by the Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, which does not need to be a Shareholder, as its proxy in writing. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board may determine additional conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to participate at any meeting of Shareholders.

Convening notice

Art. 13. Shareholders shall meet upon call by the Board, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each holder of Registered Shares and published in accordance with and to the extent required by Luxembourg applicable laws and regulations.

Directors

Art. 14. The Fund shall be managed by the Board composed of at least three (3) Directors who need not be Shareholders.

The Directors shall be elected by the Shareholders at their annual general meeting for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders in accordance with Luxembourg applicable laws and regulations.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and may elect, by a majority vote, a person as a Director to fill such vacancy until the next relevant meeting of Shareholders.

Proceedings of directors

Art. 15. The Board shall choose from among its members a chairperson, and may choose from among its members one or more vice-chairpersons. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairperson shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board. In case a chairperson is not appointed or in his absence, the Shareholders or the Board may appoint any person as chairperson pro tempore by positive vote of the majority of the Shareholders or the members of the Board present at any such meeting. The chairperson shall have no casting vote.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or fax.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. Directors may not bind the Fund by their individual signature, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board shall validly deliberate and/or act validly if at least half of the Director are either present (which may be by way of a telephone or video conference call or by other similar means of communication in which all the participants may hear and talk to each other on a continuous basis) or represented at a meeting of the Board.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

In case of a conflict of interest as provided for in Article 18, the Board can validly deliberate and vote notwithstanding the non-fulfilment of the quorum and majority conditions. In such a case, decisions will be taken by a majority of the votes cast.

Written resolutions of the Board can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors. Such approval may be given in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board meetings, physically held.

The Board from time to time may appoint officers of the Fund, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Fund. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated in the Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board, acting under supervision of the Board. The Board may also delegate certain of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a Director or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors.

Minutes of board meetings

Art. 16. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairperson or chairperson pro tempore who presided over such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by any two (2) Directors.

Determination of investment policies

Art. 17. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders may be exercised by the Board.

The Board has, in particular, power to determine the investment policy of each Sub-Fund. The course of conduct of the management and business affairs of the Fund shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2007 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries in which the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolutions of the Board and as shall be described in the Prospectus relating to the offer of Shares in the relevant Sub-Fund.

In the determination and implementation of the investment policy the Board may cause the assets of the Fund to be invested directly or indirectly through one or more Wholly Owned Subsidiary(ies) in accordance with the provisions of the 2007 Law.

Directors' interest

Art. 18. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Fund has a personal interest in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm.

In the event that any Director or officer of the Fund may have any personal interest in any transaction of the Fund or serves as a Director, officer or employee of any company or firm within the group with which the Fund shall contract or otherwise engage in business, such Director or officer shall make known to the Board such interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next following meeting of Shareholders.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under arms length's conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Fund.

Indemnity

Art. 19. The Fund shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Fund or, at its request, of any other company of which the Fund is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be so indemnified in all circumstances, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Administration

Art. 20. The Fund will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the signature of any Director or officer to whom the relevant authority has been delegated by the Board.

Auditor

Art. 21. The general meeting of Shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the 2007 Law.

Issue of shares

Art. 22. The Board is authorised to issue fully paid-up Shares in each Class of each Sub-Fund at any time at a price based either on the initial price or on the Net Asset Value per Share in each Class of each Sub-Fund determined in accordance with Article 29 or in accordance with such policy as the Board may from time to time determine. Such price may be increased by applicable commission or charges (including dilution levy), if any, as approved from time to time by the Board and as further described in the Prospectus.

The Board may delegate to any duly authorised Director or officer of the Fund or to any other duly authorised person, the duty of accepting subscriptions and of receiving payment for such new Shares.

The Board may agree to issue Shares in consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg applicable laws and regulations, in particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") if and to the extent it is required by applicable laws and regulations and in compliance with the investment policy of the Sub-Fund concerned.

All new Share subscriptions shall be entirely paid in, and the Shares issued carry the same rights as those Shares in existence on the date of the issuance. Payment for Shares must be received by the Custodian in accordance with the procedure, and within the delay determined by the Board, as described in the Prospectus.

The Board may reject any subscription either in whole or in part, and the Board may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares in any Class of any Sub-Fund.

Transfer of shares

Art. 23. Unless stated otherwise in this Article, Investors may only transfer their Shares to Well-Informed Investors either together or separately, subject to the below conditions and to the consent of the Board. The relevant Appendix may contain further restrictions to the transfer of Shares of the respective Sub-Fund.

The Board has the right to refuse any transfer, assignment or sale of Shares in its sole discretion and such transfer, assignment or sale will inter alia be refused if (i) the Board reasonably determines that it would result in a Prohibited Person holding Shares; or (ii) if it would result in natural persons holding Shares unless such persons are Well-Informed Investors which are eligible Investors of the respective Sub-Fund according to the relevant Appendix.

Upon the transfer of a Share, the transferee shall accept and become solely liable for all liabilities and obligations relating to such Share and the transferor shall be released from (and shall have no further liability for) such liabilities and obligations. Once the transferor has transferred its Shares, such transferor shall have no further liability of any nature under the Prospectus or in respect of the Sub-Fund in relation to the Shares it has transferred.

Redemption of shares

Art. 24. Any Shareholder may request the redemption of all or part of its Shares in any Class and Sub-Fund by the Fund under the terms and conditions set forth by the Board in the Prospectus and within the limits as provided in this Article.

The redemption proceed per Share shall be paid within a period as determined by the Board which shall normally not exceed seven (7) Bank Business Days from the relevant Bank Business Day, as it is determined in accordance with such policy as the Board may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Fund. The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Sub-Fund as determined on the next Bank Business Day after the Dealing Day on which such redemption request is received by the Fund, relative to the Class and to the Sub-Fund to which it belongs, determined in accordance with the provisions of Article 29, decreased by charges (including dilution levy) and commissions, if any, at the rate provided in the Prospectus.

Any such request for redemption must be filed by such Shareholder by fax and/or letter to the registered office of the Fund in Luxembourg or with any other legal entity appointed by the Fund for the redemption of Shares. The request shall be accompanied by the certificate(s) for such shares, if issued. The relevant redemption price may be rounded down to the nearest Euro cent (0.01).

The Fund shall seek to maintain sufficient liquidity to satisfy any redemption request for Shares. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets of a Sub-Fund in respect of which Shares are being redeemed is not sufficient to enable the payment of the redemption proceeds to be made within the normal settlement period, such payment will be made as soon as reasonably practicable thereafter, but without interest.

If as a result of the request the minimum holding amount (as specified in the relevant Appendix) is no longer met, the Fund may treat the request as a request to redeem the total holding in that Sub-Fund.

The Fund will have the right, if the Board so determines and with the consent of the Shareholder concerned, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder in kind by allocating to such Shareholder investments from the pool

of assets set up in connection with such Classes equal in value (calculated in a manner as described in Article 29) as of the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the relevant Class. The valuation used may be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

Redeemed Shares shall be cancelled in the books of the Fund.

Conversion of shares

Art. 25. Conversion of Shares from a given Class and Sub-Fund into Shares of another Class and Sub-Fund will be accepted and operated in accordance with the provisions as determined from time to time by the Board and disclosed in the Prospectus.

Subscriptions, Redemptions and Conversions representing 10% or more of the net assets of any sub-fund

Art. 26. If the Board determines in its sole discretion that it would be detrimental to the existing Shareholders in the Fund to accept a subscription, redemption or conversion request for Shares in any Sub-Fund that represents more than 10% of the net assets of such Sub-Fund, the Board may postpone the acceptance of such subscription, redemption or conversion request and may require the incoming Shareholder to stagger its proposed subscription, redemption or conversion over a period of time reasonably determined by the Board.

Liquidation, Termination and Merger of sub-funds

Art. 27. Notwithstanding the powers conferred to the Board by Article 8, the general meeting of Shareholders of any one or all Classes or Sub-Fund may, upon proposal from the Board, redeem all the shares of the relevant Class or Classes of the relevant Sub-Fund and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their shares of the relevant Sub-Fund (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Dealing Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes cast.

At the close of the liquidation of any Class and/or Sub-Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment must be deposited in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to be held for the benefit of the relevant Shareholders.

In the event that for any reason the value of the total net assets of a Class of the relevant Sub-Fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Class of the relevant Sub-Fund, to be operated in an economically efficient manner, or in the case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to redeem all the shares of the relevant Class or Classes of the relevant Sub-Fund at the Net Asset Value per share of the relevant Sub-Fund (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Dealing Day at which such decision shall take effect. The Fund shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of the relevant Sub-Fund prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations: registered holders shall be notified by mail; the Fund shall inform holders of Bearer Shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the Board. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the Shareholders, the Shareholders of the concerned Class(es) and Sub-Fund(s) may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above or if justified by the best interests of the Shareholders of the Company, the Board may decide to allocate the assets of any Class or Sub-Fund to those of another existing Class or Sub-Fund within the Fund or to another undertaking for collective investment ("UCI") or to another sub-fund or class of shares within such other UCI (the "new Sub-Fund" or "new Class of Shares") and to re-designate the Shares of the Class(es) or Sub-Fund(s) concerned as Shares of another Class or Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the paragraph above (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund or new Class), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period to the extent required by applicable laws and regulations.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, an amalgamation of Classes or Sub-Funds within the Fund may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the Class(es) or Sub-Fund(s) concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of the votes cast.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Class or Sub-Fund to another UCI referred to in the preceding paragraph or to another class of shares or sub-fund within such other UCI shall require a resolution of the Shareholders of the Class(es) or Sub-Fund(s) concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the votes cast at such meeting, except when such an amalgamation is to be implemented

with a Luxembourg UCI of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based UCI, in which case resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

Valuations and Suspension of valuations

Art. 28. The Net Asset Value per Share in each Class and Sub-Fund shall be determined from time to time, but in no instance less than once per Financial Year, as the Board may determine in its sole discretion and as outlined in the Prospectus. Additional provisions may be contained in the Prospectus.

The Directors must without delay suspend the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Class and Sub-Fund and hence the issue, redemption and conversion of Shares in the relevant Class and Sub-Fund if in the event of "exceptional circumstances" and if this suspension is in the interest of the Shareholders. "Exceptional circumstances" notably include:

(a) any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund from time to time is quoted or dealt in is closed, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Fund attributable to such Sub-Fund quoted thereon;

(b) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Sub-Fund would be impracticable;

(c) any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Sub-Fund or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Sub-Fund;

(d) any period when the Fund is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares in such Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board, be effected at normal rates of exchange;

(e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to such Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained; or

(f) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Fund or a respective Sub-Fund.

No Shares will be issued and the right of any Shareholder to require the redemption of its Shares in any Sub-Fund of the Fund will be suspended during any period in which the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Sub-Fund or Class is suspended pursuant to the provisions of the preceding paragraph.

The suspension shall cease as soon as practicable after the "exceptional circumstance" ceased. Shareholders having requested redemption of their Shares (if any) in the relevant Sub-Fund or Class shall be notified of any such suspension in the manner as further described in the Prospectus.

The suspension of the calculation of the Net Asset Value of any specific Class or Sub-Fund does not have any effect on the calculation of Net Asset Value and the issue and redemption of the Shares of any other Class or Sub-Fund.

In addition to the general ability to suspend set out above, the Fund may suspend redemption of Shares in the relevant Sub-Fund or Class if it appears to the Fund that there are insufficient liquid assets by way of cash, cash equivalent or other assets capable of early liquidation to enable the Fund to meet the demand or likely demand for the redemption of Shares in the relevant Sub-Fund or Class, as determined in accordance with the provisions of Article 24.

Determination of net asset value

Art. 29.

(1) Determination of Net Asset Value

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund shall be expressed in Euro, subject to specific rules contained in the Appendix. The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund shall be calculated by dividing (i) the net assets of the Fund attributable to each Class in each Sub-Fund, being the value of the portion of assets less the portion of that Sub-Fund's liabilities attributable to such Class, by (ii) the number of Shares in the relevant Class in each Sub-Fund then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Sub-Fund may be rounded up or down to the nearest 0.0001 euro.

Upon the creation of a new Sub-Fund, the total net assets allocated to each Class of such Sub-Fund shall be determined by multiplying the number of Shares of a Class issued in the Sub-Fund by the applicable purchase price per Share. The amount of such total net assets shall be subsequently adjusted when Shares of such Class are issued or repurchased according to the amount received or paid as the case may be.

The accounts of the companies (if any) in which the Fund has a majority interest will be consolidated at least once per financial year with the accounts of the Fund and accordingly the underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below. For the purpose of Net Asset Value calculation, assets and liabilities shall comprise all the assets and liabilities that are recognised in the consolidated balance sheet of the Fund at the end of each month and include the following:

Assets:

Properties and property rights registered in the name of the Fund

- (a) securities issued by other entities, including subsidiaries of the Fund;
- (b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (c) money market instruments;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund (provided that the Fund may make adjustments in a manner not inconsistent with the relevant law with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-distributions, ex-rights, or by similar practices);
- (f) all stock distributions, cash distributions and cash payments receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
- (g) formation expenses of the Fund, including the cost of issuing Shares of the Fund, to the extent that they have not been amortized on a straight-line basis over a period not to exceed five (5) years from the date when they were incurred; and
- (h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

Liabilities:

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (c) all accrued or payable fees and expenses, including administrative expenses and advisory fees (which includes but is not limited to fees payable to the Custodian, the Paying Agent, the Administrator, the Auditor and other corporate agents);
- (d) an appropriate provision for current taxes payable and deferred taxes based on applicable capital and income tax rates at the Valuation Day, as determined from time to time by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and
- (e) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The GAV of each Sub-Fund shall be determined as follows:

- (a) transferable securities: (i) if a single price for buying and selling the security is quoted, at the last available price; or (ii) if separate buying and selling prices are quoted, at the selling price. The Directors shall approve a pricing service which shall supply the above prices. If, in the opinion of the Directors, such prices are not reliable or no recent traded price is available or if no price exists, the value of such securities shall be determined in good faith by the Directors and which value is fair and reasonable in the opinion of the Directors;
- (b) if transferable securities are traded on several stock exchanges, the valuation shall be made by reference to the exchanges on which it is traded;
- (c) in the case of transferable securities for which trading on a stock exchange is not significant although a secondary market with regulated trading among securities dealers does exist (with the effect that the price is set on a market basis), the valuation may be based on this secondary market;
- (d) derivatives shall be valued at their respective trading value, as determined by the Directors in good faith and in accordance with recognised valuation principles which are verifiable by the Fund's Auditor;
- (e) fixed-term deposits and similar assets shall be valued at their respective nominal value plus accrued interest;
- (f) the valuation price of a money market instrument shall be progressively adjusted to the redemption price over a period of time of maximum one year, based on the net acquisition price and keeping the resultant investment yield constant. In the event of a significant change in market conditions, the basis for the valuation of different investments shall be brought into line with the new market yields;
- (g) interests in UCI which are listed on a stock exchange will be valued on the basis of the last available price published by the stock exchange; and
- (h) interests in UCI which are not listed on a stock exchange will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the Directors using the most recently published net asset value of the UCI.

(2) Other Considerations in Determination of Net Asset Value

If a valuation in accordance with the above rules is rendered impossible or incorrect owing to special or changed circumstances, the Fund shall be entitled to use other generally recognised valuation principles, which are verifiable by the independent auditors of the Fund, in order to value the assets.

In circumstances where the interests of the Fund or its Shareholders so justify (for instance avoidance of market timing practices), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing to adjust the value of the Fund's assets, as further described in the Prospectus.

In exceptional circumstances, further valuations may be carried out on the same day; such valuations shall be valid for any applications for purchase and/or redemption subsequently received.

(3) Reduction of Net Asset Value

Upon the record date for the determination of any distribution declared on the Shares of any Class in each Sub-Fund, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distribution, but subject always to the provision relating to the calculation of the Bid and Offer Price of the Shares of each Class in each Sub-Fund, as set out herein and in the Prospectus.

(4) Valuation principles

Where on any Valuation Day the Fund has contracted to:

(a) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

(b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered by the Fund shall not be included in the assets of the Fund,

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board with prudence and good faith.

(5) Interpretation

For the purpose of valuation under this Article:

(a) Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be an asset of the Fund;

(b) Shares of the Fund to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share.

(6) Adjustment

The Net Asset Value may be adjusted as the Board or its delegate may deem appropriate to reflect inter alia any dealing charges including any dealing spreads, fiscal charges and potential market impact resulting from Shareholders transactions.

Financial year

Art. 30. The accounting year of the Fund shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Fund shall be expressed in Euro.

Distribution of income

Art. 31. The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon the proposal of the Board (if any), subject to any interim distributions having been declared or paid, decide on distributions from time to time.

Interim distributions may, at the discretion of the Board, be declared subject to such further conditions as set forth by applicable Luxembourg laws and regulations, and be paid out on the Shares of any Class and Sub-Fund out of the net assets of such Class and Sub-Fund.

The distributions declared will be paid in the reference currency of the Class(es) concerned and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution monies into the currency of their payment. The Board may decide to foresee the possibility to make inkind distributions with the consent of the relevant Shareholder(s) in the Prospectus. Any such distributions/payments in kind will be valued in a report established by an auditor qualifying as a réviseur d'entreprises agréé drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg applicable laws and regulations and the costs of which report will be borne by the relevant Shareholder.

Liquidation of the fund

Art. 32. The Fund may at any time be dissolved by a resolution taken by the extraordinary general meeting of Shareholders. A quorum of 50 % of the capital is required. If this quorum is not satisfied, a second meeting may be convened

and shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by a majority of at least two thirds of the votes cast.

Whenever the capital falls below two thirds of the minimum capital as provided by the 2007 Law, the Board must submit the question of the dissolution of the Fund to the extraordinary general meeting of Shareholders. The extraordinary general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide on simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Fund shall also be referred to the extraordinary general meeting of Shareholders whenever the capital falls below one quarter of the minimum capital. In such event, the extraordinary general meeting shall be held without quorum requirements, and the dissolution may be decided by the Shareholders holding one quarter of the votes present and represented at that meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of 40 days from when it is ascertained that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one quarter of the legal minimum as the case may be.

The issue of new Shares by the Fund shall cease on the date of publication of the notice of the extraordinary general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the Fund shall be proposed.

In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each Class and Sub-Fund shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Class and Sub-Fund in proportion of their holding of Shares in such Class and Sub-Fund.

At the close of the liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment must be deposited in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to be held for the benefit of the relevant Shareholders.

Amendment of articles

Art. 33. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the applicable laws and regulations of Luxembourg.

General

Art. 34. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique ici représenté par Madame Elena Toshkova, en vertu d'une procuration donnée en date du 2 août 2011 (l'"Assemblée") de "AVIVA INVESTORS INTERNATIONAL FUND", une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66.614 et constituée sous la dénomination CGU INTERNATIONAL FUND, SICAV suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2003. Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), n° 838 du 17 novembre 1998.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, daté du 13 août 2008, publié au Mémorial, n°2259 le 16 septembre 2008.

Il résulte de la liste de présence que le seul actionnaire est dûment représenté, a été informé de la réunion et a reçu toute la documentation et information en relation avec les points de l'ordre du jour de l'assemblée et en conséquence renonce à une convocation. La présente Assemblée est donc régulièrement constituée suivant la loi luxembourgeoise et peut valablement délibérer telle que constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée est présidée par Madame Elena Toshkova, employé privé, résidant à Luxembourg .

Le président désigne aux fonctions de scrutateur Madame Sinead Browne, employée privée, résidant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme secrétaire Monsieur François Jacquemet, employé privé, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été dûment constitué le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification totale des statuts de la Société (les "Statuts") pour y incorporer la loi de 2007 sur des fonds d'investissement spécialisés et la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée à plusieurs reprises.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent de la Société sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné ainsi que les mandats resteront annexés au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer telle que constituée sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de modifier complètement les statuts de la Société (les "Statuts") pour y incorporer la loi de 2007 sur des fonds d'investissement spécialisés et la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée à plusieurs reprises.

Ces statuts auront désormais la teneur suivante:

Définitions

"Actionnaire"	investisseur ayant acquis des Actions
"Actions"	actions du Fonds
"Administrateur"	un membre du Conseil d'Administration
"Année Financière"	l'année financière du Fonds, telle que décrite à l'Article 30
"Annexe"	une annexe du Prospectus
"Article"	un article des présents Statuts
"Auditeur"	l'auditeur du Fonds revêtant la qualité de réviseur d'entreprises agréé, tel qu'indiqué dans le Prospectus
"Classe"	toute classe dans laquelle les Actions d'un Sous-Fonds peuvent être émises
"Conseil d'Administration"	le conseil d'administration du Fonds
"Dépositaire"	JP Morgan Bank Luxembourg S.A., agissant en sa qualité de dépositaire du Fonds, ou tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui peut être nommé comme dépositaire du Fonds
"Devise Comptable"	la devise de consolidation du fonds, c-à-d, l'EUR
"Devise de Référence"	la devise de référence de chaque Sous-Fonds tel qu'indiqué dans l'Annexe
"EUR"	monnaie ayant cours légal dans les états membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité instituant la Communauté Européenne (signé à Rome le 25 mars 1957), tel qu'amendé
"Filiale"	toute société ou entité contrôlée par le Fonds
"Filiale détenue à 100%"	toute société ou entité dont le Fonds est propriétaire à 100%, étant entendu que lorsque le droit applicable n'autorise pas le Fonds à détenir 100% du capital, "Filiale à 100%" signifiera toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient la plus haute participation autorisée par le droit applicable
"Fonds" ou "Société"	Aviva Investors International Fund
"Gestionnaire d'Investissement"	Aviva Investors Global Services Limited, agissant en cette qualité, ou toute autre Personne qui pourra être nommée comme gestionnaire d'investissement du Fonds ou relativement à un Sous-Fonds particulier comme exposé dans l'Annexe
"Investisseur"	tout investisseur qui a signé et renvoyé un Bulletin de Souscription (afin d'écartier tout doute, ce terme comprend, si nécessaire, les Actionnaires)
"Investisseur Averti"	un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ainsi que tout investisseur qui remplit les conditions suivantes: (a) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et investir au minimum cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000.-) dans la Société; ou (b) déclarer par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et avoir obtenu une évaluation provenant d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE, ou d'une société de gestion au sens de la directive 2001/107/CE, certifiant qu'il a l'expérience, la compétence et la connaissance nécessaire pour apprécier de manière adéquate le placement effectué dans la Société.

"Jour d'Evaluation"	tout Jour Ouvrable Bancaire déterminé de façon discrétionnaire par le Conseil d'Administration pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action
"Jour de Transaction"	chaque Jour Ouvrable Bancaire au cours duquel une demande de souscription, rachat ou conversion est reçue par la Société avant le cut-off time mentionné au Prospectus de temps à autre
"Jour Ouvrable Bancaire"	tout jour au cours duquel les banques luxembourgeoises sont ouvertes pour les opérations courantes au Luxembourg ainsi que tout autre jour ouvrable bancaire tel que déterminé dans l'Annexe correspondante pour chaque Sous-Fonds de temps à autre
"Loi de 1915"	loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée
"Loi de 2007"	la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle qu'amendée
"OPC"	organisme de placement collectif
"Personne"	toute société, trust, association, société immobilière, association sans personnalité juridique ou tout autre entité légale
"Personne Non- Autorisée"	toute personne, société, trust, association, société immobilière ou toute autre entité juridique, lorsque du seul avis du Fonds, la détention d'Actions peut être préjudiciable pour les intérêts des actionnaires existants ou du Fonds; ou est susceptible de constituer une violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger ou bien si du fait de cette détention, le Fonds peut être exposé à des désavantages fiscaux ou autres préjudices réglementaires, y compris toute personne qui n'est pas qualifiée d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007
"Prix de Lancement"	le prix initial auquel les Actions de chaque Classe dans chaque Sous-Fonds sont émises.
"Prospectus"	le prospectus du Fonds tel que modifié de temps à autre
"SICAV-SIF"	société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé
"Sous-Fonds"	tout sous-fonds du Fonds au sens de l'article 71 (1) de la loi de 2007
"Sous-Gestionnaire en Investissement"	toute Personne qui peut être nommée comme sous-gestionnaire en investissement du Fonds ou par rapport à un Sous-Fonds particulier tel que déterminé dans l'Annexe correspondante
"Statuts"	le présent document
"Valeur Brute d'Inventaire" ou "VBI"	en ce qui concerne le Fonds, tout Sous-Fonds ou Classe, signifie la valeur des actifs du Fonds ou respectivement attribuables à tel Sous-Fonds ou Classe, tel que déterminé conformément à l'Article 29
"Valeur Nette d'Inventaire"	la valeur nette d'inventaire du Fonds calculée conformément à l'Article 29

Dénomination

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé dénommée "Aviva Investors International Fund".

Durée

Art. 2. Le Fonds est constituée pour une période illimitée.

Objet

Art. 3. L'objectif d'investissement du Fonds est d'investir les fonds disponibles dans tous les actifs éligibles par la Loi de 2007 dans le but de répartir les risques d'investissement et de fournir aux investisseurs les résultats de la gestion de son portefeuille.

Siège social

Art. 4. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du Conseil d'Administration des succursales ou d'autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Si permis par et sous les conditions des lois et réglementation Luxembourgeoises, le Conseil d'Administration peut transférer le siège social du Fonds dans toute autre municipalité du Grand Duché de Luxembourg.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales du Fonds à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures tempo-

raires n'auront, toutefois, aucun effet sur la nationalité du Fonds, laquelle nonobstant le transfert provisoire de son siège, restera une société luxembourgeoise.

Capital social - Actions - Classes d'actions - Sous-fonds

Art. 5. Le capital du Fonds sera représenté par des Actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal à la Valeur Nette d'Inventaire.

Le capital minimal du Fonds sera d'un montant d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1,250,000.-).

Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à attribuer et à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et, en ce qui concerne les Actions Nominatives (telles que définies à l'Article 6 ci-après), des fractions de celles-ci conformément à l'Article 22 et au Prospectus à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe et du Sous-Fonds concernés, déterminée conformément à l'Article 29, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux Actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout fondé de pouvoir du Fonds dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions ainsi que de livrer ces Actions et de recevoir des paiements pour ces Actions, toutefois en restant toujours dans les limites imposées par la loi et les réglementations applicables.

Le Conseil d'Administration peut établir un Sous-Fonds (une masse d'avoirs ou compartiment) au sens de l'article 71 de la Loi de 2007. Chaque masse d'avoirs sera investie pour le bénéfice exclusif du Sous-Fonds concerné. Le Conseil d'Administration déterminera pour chaque Sous-Fonds un objectif et une politique d'investissement spécifiques, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Conseil d'Administration peut établir chacun des Sous-Fonds pour une durée illimitée ou au contraire limitée: dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, au terme de la durée limitée, étendre la durée de vie du Sous-Fonds concerné une ou plusieurs fois. Le Prospectus doit indiquer la durée, le cas échéant, de chaque Sous-Fonds et, le cas échéant, sa prorogation. Au terme de la durée de vie du Sous-Fonds, le Fonds rachètera toutes les Actions des Classes d'Actions concernées, conformément à l'Article 24 ci-après.

Lors de chaque prorogation d'un Sous-Fonds initialement créé pour une période limitée, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois à l'avance à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions du Fonds. Le Prospectus indique la durée de vie de chaque Sous-Fonds et au besoin sa prorogation.

Le Fonds sera considéré comme une seule et même entité juridique. Toutefois, par dérogation aux dispositions de l'article 2093 du code civil luxembourgeois, les avoirs d'un Sous-Fonds donné ne répondront que des dettes, engagements, obligations et responsabilités qui sont attribuables à ce Sous-Fonds. Dans les relations des Actionnaires entre eux, chaque Sous-Fonds sera traité comme une entité séparée.

Les Actions peuvent être divisées en Classes, qui peuvent être différentes en ce qui concerne certaines caractéristiques particulières déterminées par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut ainsi décider, si et à partir de quelle date des Actions d'une quelconque de ces Classes seront offertes à la vente, ces Actions étant émises aux conditions décidées par le Conseil d'Administration.

Pour déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets correspondant à chaque Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Sous-Fonds.

La Devise Comptable du Fonds est l'Euro. La Société préparera des comptes consolidés libellés en Euro.

Types d'actions

Art. 6. Le Conseil d'Administration peut décider d'émettre des Actions sous forme nominative (les "Actions Nominatives") et/ou des Actions au porteur (les "Actions au Porteur") dans toute Classe et dans tout Sous-Fonds.

Si des Actions au Porteur sont émises, des certificats seront émis dans les formes à déterminer par le Conseil d'Administration. Si un Actionnaire au Porteur demande la conversion de ses certificats en certificats d'une autre forme (et vice versa), aucun coût ne peut lui être mis en compte. Si des Actions Nominatives sont émises et si le Conseil d'Administration décide que les Actionnaires peuvent demander l'obtention d'un certificat et si un Actionnaire n'en a pas expressément formulé la demande qu'un tel certificat lui soit délivré, il recevra une confirmation de son actionnariat en remplacement de celui-ci. Si un Actionnaire Nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses Actions ou si un Actionnaire au porteur demande la conversion de ses Actions au Porteur en Actions Nominatives, le Conseil d'Administration peut à sa seule discrétion imputer une commission sur un tel Actionnaire pour couvrir les coûts administratifs engendrés.

Aucune dépense ne peut être imputée lors de l'émission d'un certificat pour le montant de l'actionnariat suite au transfert, rachat ou conversion d'Actions.

Les certificats d'Action seront signés par deux Administrateurs ou un Administrateur et une personne dûment autorisée par le Conseil d'Administration à cet effet. Les signatures des Administrateurs pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyée par facsimile. La signature de la personne autorisée devra être manuscrite. Le Fonds pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront, le cas échéant, déterminées par le Conseil d'Administration.

Les Actions du Sous-Fonds et de la Classe concernés ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du Prix d'offre par Action tel que décrit et défini à l'Article 22. Le souscripteur obtiendra, sans retard indu, la remise d'un certificat définitif ou, sujet à ce qui précède, une confirmation de son titre.

Le paiement des distributions, s'il y en a, se fera aux Actionnaires, en ce qui concerne les Actions Nominatives, à l'adresse inscrite au registre des Actionnaires (le "Registre des Actionnaires"), ou à toute autre adresse donnée au Conseil d'Administration par écrit, et en ce qui concerne les Actions au Porteur, sur présentation des coupons de distribution appropriés à l'agent ou aux agents nommé(s) par le Fonds à cet effet.

Toutes les Actions émises autres que les Actions au Porteur seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes engagées à cet effet par le Conseil d'Administration, et un tel Registre des Actionnaires indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions Nominatives, sa résidence, ou son domicile élu, (et au cas où il existe des codétenteurs d'Actions, l'adresse du codétenteur nommé en premier seulement) tel qu'il l'aura indiqué Fonds, ainsi que le nombre des Actions détenues par lui. Tout transfert autorisé d'une Action autre qu'une Action au Porteur sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après le paiement des frais usuels tels qu'approuvés par le Conseil d'Administration pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une Action.

Les Administrateurs (ou un teneur du registre agissant pour le compte du Fonds) du Fonds seront responsables en vertu des lois et règlements du Grand-Duché de Luxembourg du maintien du Registre des Actionnaires.

Le transfert d'Actions au Porteur se fera par la délivrance des certificats d'Actions au Porteur concernés. Le transfert d'Actions Nominatives se fera au moyen de l'inscription du transfert par le Fonds dans le Registre des Actionnaires sur délivrance au Fonds du certificat ou des certificats, s'il y en a, représentant de telles Actions, avec tous autres instruments et moyennant le respect de toutes conditions préalables au transfert jugés nécessaires par le Conseil d'Administration.

Tout Actionnaire Nominatif devra fournir au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant du Fonds pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'Actions (la copropriété d'Actions étant limitée à un maximum de deux (2) personnes), seule une adresse sera insérée et toutes communications seront envoyées à cette adresse uniquement.

Au cas où un Actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, le Fonds pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par le Fonds, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par tel Actionnaire au Fonds. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite au Fonds envoyée à son siège social, ou à telle autre adresse que le Fonds pourra déterminer de temps à autre.

Sujet à l'approbation préalable du Conseil d'Administration, les Actions peuvent aussi être émises sur acceptation d'une souscription par un apport en nature conforme à la politique et aux restrictions d'investissement appropriés, en accord avec les conditions prévues par la loi du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé dans la limite des lois et règlements applicables.

Si le paiement effectué par un souscripteur (souscrivant pour des Actions Nominatives) a pour résultat l'émission d'une fraction d'Action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote, mais donnent droit, dans les conditions à déterminer par le Fonds, à une fraction correspondante de toute distribution. Dans le cas d'Actions au Porteur, seul les certificats prouvant un nombre entier d'Actions seront émis, et de telles Actions ne pourront être achetées ou rachetées en montant fractionnels.

Certificats perdus et Endommagés

Art. 7. Lorsqu'un Actionnaire au porteur peut justifier à la satisfaction du Conseil d'Administration que son certificat d'Action a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais sans préjudice de toute autre forme de garantie, que le Fonds pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original en lieu duquel le nouveau a été émis sera reconnu comme étant nul.

Le Fonds peut à son gré mettre en compte à l'Actionnaire toute dépense exceptionnelle encourue par l'émission du duplicata ou du nouveau certificat en remplacement de celui qui a été égaré, endommagé ou détruit.

Restrictions en matière d'actionariat

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra édicter des restrictions qu'il jugera utiles à sa seule discrétion en vue de s'assurer qu'aucune Action de toute Classe ou Sous-Fonds ne sera acquise ou détenue par ou pour compte d'une Personne Non-Autorisée. Le Conseil d'Administration peut requérir tout souscripteur de lui fournir toute information qu'il considère nécessaire pour les besoins de décider si oui ou non il ou elle est ou sera une Personne Non-Autorisée. Le Fonds conserve le droit de n'offrir la souscription de toute juridiction particulière à une seule Classe de manière à se conformer aux droit, coutumes, pratiques commerciales locales ou les objectifs commerciaux du Fonds. Le Fonds conserve aussi le droit de n'offrir la souscription d'Actions dans certains Sous-Fonds ou Classes qu'à des investisseurs institutionnels uniquement.

En plus de ce qui précède, le Conseil d'Administration peut décider de restreindre la souscription, la conversion ou le transfert d'Actions du Sous-Fonds concerné, dans l'intérêt du Fonds et/ou de ses Actionnaires y compris dans l'hypothèse où un sous-Fonds ou une Classe d'Actions atteint une taille pouvant avoir un impact sur la capacité d'investir dans l'investissement sous-jacent du Fonds ou dans la Classe ou le Sous-Fonds concernés.

En particulier, le Conseil d'Administration pourra refuser son consentement à un transfert d'(une) Action(s) du Sous-Fonds concerné proposé ou prévu ou à l'émission, la conversion ou au rachat d'(une) Action(s) du Sous-Fonds concerné si:

(1) un tel transfert aurait comme résultat que l'Actionnaire détient moins que l'Investissement Initial et Montant Détenu Minimum ou l'Investissement Subséquent Minimum (tel que défini dans le Prospectus) du Sous-Fonds correspondant; ou

(2) un tel transfert:

nécessite ou nécessiterait l'enregistrement des Actions du Sous-Fonds concerné sous l'U.S. Securities Act tel que défini dans le Prospectus ou résulte ou résulterait dans une violation du U.S. Securities Act;

nécessite ou nécessiterait l'enregistrement du Fonds en tant que société d'investissement ("investment company") sous l'U.S. Investment Company Act, tel que défini au Prospectus, ou résulte ou résulterait dans une violation du U.S. Investment Company Act;

nécessite ou nécessiterait l'enregistrement du gestionnaire d'investissement, du sous-gestionnaire d'investissement ou de toute autre personne en tant que conseiller en investissement sous le U.S. Advisers Act, tel que défini dans le Prospectus si cette personne n'est pas déjà enregistrée en tant que tel;

résulte ou résulterait dans le traitement des avoirs du Fonds en tant que "plan assets" pour les besoins de ERISA et de la section 4975 du Code, tels que définis dans le Prospectus; ou

résulte ou résulterait dans le traitement du Fonds en tant que "publicly traded partnership" au sens de la section 7704 du Code, tel que défini au Prospectus, et des réglementations promulguées en là-dessous

(chaque événement étant décrit dans les clauses (a) et (b) ci-dessus étant un "Événement Interdit")

Plus particulièrement, le Fonds pourra limiter ou interdire la propriété d'Actions du Sous-Fonds concerné par toute personne physique ou morale, tel que détaillé plus longuement dans le Prospectus.

A cet effet, le Fonds pourra:

(1) refuser l'émission d'Actions du Sous-Fonds concerné ou le transfert d'Actions du Sous-Fonds concerné lorsqu'il lui apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions du Fonds ou du Sous-Fonds concerné;

(2) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires du Sous-Fonds concerné, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une déclaration sous serment (affidavit), qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si le bénéfice économique de ces Actions appartient ou non à une personne qui n'est pas autorisé à détenir des Actions du Sous-Fonds concerné;

(3) s'il apparaît au Fonds qu'une personne (a) qui n'est pas autorisée à détenir des Actions du Sous-Fonds concerné dans l'absolu ou à un niveau maximum, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes (que ce soit le résultat d'une acquisition ou d'une aliénation d'Actions du Sous-Fonds concerné de cette personne ou d'une autre personne), (b) qui est une Personne Interdite ou (c) dont la possession de ses Actions du Sous-Fonds concerné pourrait résulter en un Événement Interdit, est le bénéficiaire économique ou propriétaire d'Actions du Sous-Fonds concerné, procéder au rachat forcé de toutes les Actions ou nombre d'Actions détenues par un tel Actionnaire tel que le Conseil d'Administration estime nécessaire, de la manière suivante

(a) le Fonds enverra un avis (ci-après un "Avis de Rachat") à l'Actionnaire possédant les Actions du Sous-Fonds concerné ou apparaissant au Registre des Actionnaires du Sous-Fonds concerné comme étant le propriétaire des Actions du Sous-Fonds concerné à racheter, lequel spécifiera les Actions à racheter selon ce qui est écrit ci-dessus, le prix à payer pour ces Actions (tel que défini ci-après) et l'endroit où le Prix de Rachat (tel que défini ci-après) relatif aux Actions sera payable. Un tel Avis de Rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre des Actionnaires. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, les Actions du Sous-Fonds concerné y spécifiées seront annulées. L'Actionnaire en question sera, par conséquent, obligé de rendre au Fonds le ou les certificats d'Actions (si émis, le cas échéant) représentant les Actions concernées dans l'Avis de Rachat;

(b) le prix auquel les Actions du Sous-Fonds concerné spécifiées dans tout Avis de Rachat seront rachetées (appelé ci-après le "Prix de Rachat") pour un montant basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ces Actions déterminé conformément à l'Article 29 des présentes, sous déduction de toutes remises de rachat (telles que définies dans le Prospectus);

(c) le paiement du Prix de Rachat sera fait en Euros à l'Actionnaire qui apparaît comme étant le propriétaire et sera déposé par le Fonds auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'Avis de Rachat) aux fins de paiement à cette personne mais seulement si un certificat d'Actions a été émis, sur remise du ou des certificat(s) représentant les Actions du Sous-Fonds concerné concernées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du Prix de Rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces Actions ou l'une d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre le Fonds et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir de la banque le prix ainsi déposé (sans intérêt), selon ce qui précède;

(d) l'exercice par le Fonds des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des Actions du Sous-Fonds concerné dans le chef d'une personne, ou qu'une Action du Sous-Fonds concerné appartenait à une personne autre que ne l'avait admis

le Fonds à la date de l'envoi de l'Avis de Rachat, à la seule condition que le Fonds ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi;

(4) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des Actions du Sous-Fonds concerné, lors de toute assemblée des Actionnaires.

Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires, quelque soient les Actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds.

Assemblées générales

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises, au siège social du Fonds à Luxembourg ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, chaque année le premier Mardi du mois d'Avril à 16h00 heure de Luxembourg. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable Bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés par le Conseil d'Administration dans les avis y relatifs.

Assemblées générales des actionnaires d'une ou de plusieurs classes d'actions

Art. 11. Les Actionnaires d'un Sous-Fonds peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de se prononcer relativement à toute matière concernant exclusivement ce Sous-Fonds.

En outre, les Actionnaires d'une Classe d'Actions peuvent tenir des Assemblées générales pour se prononcer relativement à des matières relevant exclusivement de cette Classe.

Les dispositions de l'Article 12 seront applicables à ces assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à un vote conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises et aux Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou fac-similé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un Administrateur.

A moins d'une disposition contraire dans les lois et réglementations luxembourgeoises ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'Actions seront prises à la majorité simple des votes exprimés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires du Fonds, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe (s) conformément à l'article 68 de la Loi de 1915.

Quorum et Votes

Art. 12. Sauf dispositions contraires stipulées dans les présentes, quorum et délais requis par les lois et réglementations luxembourgeoises régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des Actionnaires.

Dans les conditions mentionnées dans les lois et réglementations Luxembourgeoises, l'avis de convocation de toute assemblée générale d'Actionnaires peut mentionner que le quorum et la majorité applicable pour cette assemblée générale sera déterminée en fonction des Actions émises et en circulation à une certaine date et heure précédant l'assemblée générale d'Actionnaires (la «Date d'Enregistrement»), où le droit d'un Actionnaire de participer à une assemblée générale d'Actionnaires et d'exercer le droit de vote attaché à ses Actions sera déterminé en référence aux Actions détenues par cet Actionnaire à la Date d'Enregistrement.

Tant que le capital social est divisé en Actions de Classes différentes, les droits attachés aux Actions d'une de ces Classes pourront (à moins que des dispositions différentes ne soient prévues dans les conditions d'émission d'Actions de ladite Classe), être modifiés, que le Fonds soit liquidé ou non, au moyen d'une résolution approuvée par une assemblée générale séparée des détenteurs d'Actions de ladite Classe, à une majorité des deux tiers des votes prononcés lors d'une telle assemblée générale séparée.

Chacune de ces assemblées séparées sera régie mutatis mutandis par les dispositions de ces Statuts quant aux assemblées générales, mais de telle sorte que le quorum minimum nécessaire pour chacune de ces assemblées séparées soit constitué par les détenteurs d'Actions de la Classe en question, présents en personne ou par procuration, et détenant non moins de la moitié des Actions émises de ladite Classe. Il n'y aura aucune condition de quorum pour toute assemblée générale des Actionnaires de cette Classe d'Actions reconvoquée.

Chaque Action entière donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par ces Statuts. Tout Actionnaire pourra agir lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit une autre personne, qui ne doit pas être un Actionnaire, comme son mandataire. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des Actionnaires.

Avis de convocation

Art. 13. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé au moins huit (8) jours calendriers avant la date de l'assemblée à tout Actionnaire Nominatif et publié conformément avec et dans les limites requises par les lois et réglementations Luxembourgeoises applicables.

Administrateurs

Art. 14. Le Fonds sera administré par le Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) Administrateurs qui n'auront pas besoin d'être Actionnaires.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période n'excédant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus et auront les compétences requises; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires en vertu des lois et réglementations Luxembourgeoises.

Au cas où un poste d'administrateur deviendrait vacant par suite de décès, de retraite ou autrement, les Administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un Administrateur pour occuper le poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Délibération des administrateurs

Art. 15. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur, et qui aura pour mission de dresser et de conserver les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation de deux (2) Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Au cas où aucun président ne serait pas désigné ou en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner toute personne comme président pro tempore par un vote affirmatif de la majorité des Actionnaires ou Administrateurs présents à une telle réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence serait mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Une convocation séparée ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et un endroit déterminés dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent aussi voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager le Fonds par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des Administrateurs sont ou présents (ce qui peut être par voie de conférence téléphonique ou vidéo conférence ou d'autres moyens de communication avec lesquels tout les participants peuvent s'écouter et se parler de manière continue), ou représenté à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Dans les cas de conflit d'intérêt tels que décrits à l'Article 18, le Conseil d'Administration pourra délibérer et voter valablement bien que le quorum ainsi que les conditions de majorité ne soient pas atteints. Dans de tels cas, les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés.

Les décisions écrites du Conseil d'Administration peuvent également être prises valablement si elles sont approuvées et signées par tous les Administrateurs. Une telle approbation peut être donnée dans un ou plusieurs documents séparés, envoyé par courrier, télégramme, télex, courrier électronique ou message télécopié. Ces décisions auront le même effet que des décisions votées au Conseil d'Administration tenu physiquement.

Le Conseil d'Administration pourra nommer, de temps à autre, les fondés de pouvoir du Fonds, dont un directeur général, un secrétaire, et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion du Fonds. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateur ou Actionnaire. A moins que ces Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires du Fonds et ses pouvoirs relatifs à la poursuite de l'orientation générale de la gestion de la Société et de son objet, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration, agissant sous la surveillance du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer des parties de ses pouvoirs, ses autorités et ses discrétions à tout comité qui comprendront la personne ou les personnes (membre(s) ou non du Conseil d'Administration) qu'il juge compétent, à la condition que la majorité des membres d'un tel comité soient des Administrateurs et qu'aucune réunion de ces comités soit valablement constituée, pour exercer ses pouvoirs, ses autorités et ses discrétions, sans que la majorité des personnes présentes ne soit composée d'Administrateurs.

Procès-verbal des réunions du conseil d'administration

Art. 16. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux (2) Administrateurs.

Détermination des politiques d'investissement

Art. 17. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque Sous-Fonds. La gestion et la conduite des affaires du Fonds n'affecteront pas les investissements ou activités qui doivent respecter les restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2007 ou par des lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou qui sont adoptées de temps à autre par des résolutions du Conseil d'Administration et qui seront décrites dans le Prospectus relatif à l'offre d'Actions du Sous-Fonds concerné.

Dans le cadre de la détermination et de la mise en œuvre de la politique d'investissement du Fonds, le Conseil d'Administration peut faire investir les actifs de celui-ci directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales détenues à 100%, en conformité avec les dispositions de la Loi de 2007.

Intérêt des administrateurs

Art. 18. Aucun contrat et aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir du Fonds auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient Administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds aurait un intérêt personnel dans une quelconque transaction du Fonds ou est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise dans le groupe avec lequel le Fonds conclut des contrats ou avec lequel elle est en relation d'affaires par ailleurs, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou prendre part au vote au sujet de cette transaction et rapport devra être fait sur une telle transaction et sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Les paragraphes de cet Article qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes du Fonds.

Indemnité

Art. 19. Le Fonds doit indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et agents administratifs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds ou pour avoir été, à la demande du Fonds, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont le Fonds est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances, sauf au cas où à l'occasion de pareille action ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou dol; en cas d'arrangement, une telle indemnité ne sera accordée que si le Fonds est informé par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Administration

Art. 20. Le Fonds sera engagé par les signatures conjointes de deux (2) Administrateurs ou par la signature de tout Administrateur ou fondé de pouvoir à qui des pouvoirs ont été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Reviseur d'entreprises

Art. 21. L'assemblée générale des Actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé lequel effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Emission d'actions

Art. 22. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions entièrement libérées de chaque Classe d'Actions et de chaque Sous-Fonds à tout moment, à un prix basé soit sur le prix initial soit sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe d'Actions et de chaque Sous-Fonds déterminée en accord avec l'Article 29 ou conformément à telle politique qui sera déterminée par le Conseil d'Administration de temps en temps. Ce prix peut être augmenté de commissions ou charges applicables (incluant la dilution levy), tel que déterminé de temps en temps par le Conseil d'Administration et tel que décrit davantage dans le Prospectus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds dûment autorisé ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre.

Le Conseil d'Administration pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'avois, conformément aux prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire le rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société (lequel doit revêtir la qualité de réviseur d'entreprises agréé) si requis par et dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables et conformément la politique d'investissement du Sous-Fonds concerné.

Toute nouvelle souscription d'Actions devra être entièrement payée, et les actions nouvellement émises bénéficieront des mêmes droits que les actions existantes à la date de la nouvelle émission. Le paiement de ces Actions sera reçu par le Dépositaire conformément à la procédure et dans la période déterminée par le Conseil d'Administration, tel que décrit dans le Prospectus.

Si le Conseil d'Administration décide qu'il serait préjudiciable aux Actionnaires existants d'accepter une souscription d'Actions de toute Classe ou tout Sous-Fonds représentant plus de 10% des avois nets de cette Classe ou de ce Sous-Fonds, il peut reporter l'acceptation de cette souscription et, en consultation avec l'Actionnaire entrant, lui demander d'échelonner sa proposition de souscription sur une période convenue.

Le Conseil d'Administration pourra refuser toute souscription, en tout ou en partie, et les Administrateurs pourront, à tout moment et de manière discrétionnaire, sans supporter aucune responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente des actions de n'importe quelle classe de n'importe quel Sous-Fonds.

Transfert d'actions

Art. 23. Sauf dans les cas où il en est disposé autrement dans cet Article, les Actionnaires ne peuvent transférer leurs Actions qu'à des Investisseurs Avertis soit ensemble soit séparément, moyennant le respect des conditions suivantes ainsi que l'accord du Conseil d'Administration. L'Annexe correspondante peut contenir des restrictions complémentaires au transfert d'Actions du Sous-Fonds respectif.

Le Conseil d'Administration a le droit de refuser, de façon discrétionnaire, tout transfert, délégation ou vente d'Actions. De tels transferts, délégations ou ventes seront, inter alia, refusés, dans les cas où (i) le Conseil d'Administration aura établi raisonnablement que, de la réalisation de telles opérations il résulterait la détention par une Personne Non Autorisée d'Actions, ou (ii) lorsque cela aurait pour effet que des personnes physiques détiennent des Actions à moins que ces personnes ne soient des Investisseurs Avertis qui sont Investisseurs éligibles du Sous-Fonds respectif conformément à l'Annexe correspondante.

Au moment du transfert d'une Action, le cessionnaire acceptera et deviendra seul responsable de tous les engagements et obligations relatives à ces Actions et le cédant sera libéré de ces responsabilités et engagements (et n'engagera plus aucune responsabilité). Une fois que le cessionnaire aura transféré ces Actions, ce cédant n'aura plus aucune obligation de quelque nature que ce soit aux termes du Prospectus ou par rapport au Sous-fonds, relativement aux Actions qu'il aura transférées.

Rachat d'actions

Art. 24. Tout Actionnaire peut demander le rachat par le Fonds de tout ou partie de ses Actions de toute Classe et de tout Sous-Fonds, suivant les termes et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration dans le Prospectus et dans les limites prévues par le présent Article.

Le prix de rachat d'Action doit être payé endéans une période telle que déterminée par le Conseil d'Administration qui ne peut normalement pas dépasser sept (7) Jours Ouvrables Bancaires à partir du Jour Ouvrable Bancaire approprié, tel que déterminé conformément à telle politique que le Conseil d'Administration détermine de temps en temps, pour autant que les certificats d'action, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par le Fonds. Le prix de rachat d'Action doit être égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Sous-Fonds correspondant, telle que déterminée au Jour Ouvrable Bancaire suivant le Jour de Transaction au cours duquel cette demande de rachat a été reçue par le Fonds, de la Classe et du Sous-Fonds correspondants, déterminée conformément à l'Article 29, diminué des charges et commissions (incluant la dilution levy) telles que déterminées dans le Prospectus.

Toute demande de rachat devra être déposée par l'Actionnaire concerné par fax et/ou courrier écrit, au siège social du Fonds à Luxembourg, ou auprès de toute autre entité désignée par le Fonds pour le rachat des Actions. La demande devra être accompagnée par les certificats des Actions correspondants, s'ils existent. Le prix de rachat pourra être arrondi au centième d'Euro inférieur (0.01).

Le Fonds doit chercher à maintenir des liquidités suffisantes pour satisfaire toute demande de rachat d'Actions. Si, dans des circonstances exceptionnelles, la liquidité du portefeuille d'avoirs d'un Sous-Fonds relatif aux Actions qui sont rachetées n'est pas suffisante pour permettre le paiement des produits de rachat à réaliser au cours de la période normale de règlement, ce paiement doit être réalisé dès que raisonnablement praticable mais sans intérêts.

Lorsque, suite à une demande, le montant minimum détenu (tel que spécifié dans l'Annexe correspondante) n'est pas satisfait, le Fonds peut traiter la demande comme une demande de rachat de l'ensemble des avoirs de ce Sous-Fonds.

Le Fonds aura le droit, si le Conseil d'Administration le détermine et avec le consentement de l'Actionnaire concerné, de satisfaire au paiement du prix de rachat à l'Actionnaire en nature en allouant à cet Actionnaire des investissements du portefeuille en connexion avec les Classes d'Actions égales en valeur (calculées de la manière décrite dans l'Article 29) au Jour d'Évaluation auquel le prix de rachat est calculé à la valeur des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans un tel cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans causer préjudice aux intérêts des autres Actionnaires et du Sous-Fonds concerné. L'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial de l'Auditeur. Le coût d'un tel transfert sera supporté par la personne effectuant le transfert.

Les Actions rachetées seront annulées dans les livres du Fonds.

Conversion d'actions

Art. 25. La conversion d'Actions d'une Classe et d'un Sous-Fonds donnés en Actions d'une autre Classe et d'un autre Sous-Fonds sera acceptée et traitée conformément aux dispositions déterminées de temps à autre par le Conseil d'Administration et révélé dans le Prospectus.

Souscriptions, Rachats et Conversions représentant 10% ou plus de la valeur nette d'inventaire de tout sous-fonds

Art. 26. Si le Conseil d'Administration détermine à sa seule discrétion qu'accepter une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'Actions dans tout Sous-Fonds qui représente plus de 10% des avoirs nets de ce Sous-Fonds porterait préjudice aux Actionnaires existants du Fonds, le Conseil d'Administration peut postposer l'acceptation de cette demande de souscription, de rachat ou de conversion et peut demander au nouvel Actionnaire d'échelonner la souscription, le rachat ou la conversion proposée sur une période de temps déterminée raisonnablement par le Conseil d'Administration.

Liquidation, Dissolution et Fusion de sous-fonds

Art. 27. Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'Article 8, l'assemblée générale des Actionnaires de toute Classe ou Sous-Fonds peut, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les actions de la Classe ou des Classes concernées du Sous-Fonds concerné et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Sous-Fonds concerné (en prenant en considération les prix de réalisation actuels des investissements et les dépenses de réalisation) calculée au Jour de Transaction au cours duquel cette décision prend effet. Il n'y a pas de conditions de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui peut décider par résolution adoptée à la majorité simple des voix.

A la clôture de la liquidation de toute Classe et/ou Sous-Fonds, les sommes correspondant à des Actions dont les détenteurs ne se sont pas présentés doivent être déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg, en accord avec les lois et réglementations Luxembourgeoises, au bénéfice des Actionnaires concernés.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur totale des avoirs nets d'une Classe d'Actions du Sous-Fonds concerné n'aurait pas atteint ou aurait diminué jusqu'à un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme seuil minimum en-dessous duquel la Classe d'Actions du Sous-Fonds concerné, n'est plus en état de fonctionner de manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou financière ou dans le cadre d'une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la Classe ou des Classes du Sous-Fonds concerné, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Sous-Fonds concerné (tenant compte des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) calculé le Jour de Transaction lors duquel la décision prendra effet. Le Fonds enverra un avis aux Actionnaires de la (des) Classe (s) d'Actions du Sous-Fonds concerné avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant: les Actionnaires nominatifs seront informés par courrier; le Fonds informera les détenteurs d'Actions au Porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le Conseil d'Administration. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les Actionnaires de la Classe d'Actions de du Sous-Fonds concernés pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) avant la date d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au paragraphe ci-dessus ou si pris dans l'intérêt des Actionnaires de la Société, le Conseil d'Administration pourra décider d'allouer les avoirs d'une Classe d'Actions ou d'un Sous-Fonds à ceux d'une autre Classe d'Actions existante ou Sous-Fonds au sein du Fonds ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif ("OPC") ou à ceux d'un sous-fonds ou une classe d'actions d'un tel autre OPC (le "Nouveau Sous-Fonds" ou "Nouvelle Classe d'Actions") et de requalifier les Actions de la ou les Classes ou Sous-Fonds concernés comme Actions d'une autre Classe ou autre Sous-Fonds (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout

montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au paragraphe ci-dessus (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Sous-Fonds ou nouvelle Classe d'Actions), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais, pendant cette période, dans la limite des dispositions légales et réglementaires applicables.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires de la ou des Classe(s) d'Actions concernée(s) pourra décider de fusionner plusieurs Classes d'Actions ou Sous-Fonds au sein du Fonds. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'Actionnaires qui prendront des résolutions à la majorité simple des votes exprimés.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à une Classe d'Actions ou un Sous-Fonds à un autre OPC visé au paragraphe précédent ou à une autre Classe d'Actions ou Sous-Fonds au sein d'un tel autre OPC devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou les Classes d'Actions ou Sous-Fonds prise à la majorité des deux-tiers des votes exprimés à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Évaluations et Suspension des évaluations

Art. 28. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions dans chaque Classe et Sous-Fonds sera déterminée de temps à autre, mais non moins d'une fois par mois tel que le Conseil d'Administration le déterminera par résolution à sa seule discrétion et conformément au Prospectus. Un tel jour sera un "Jour d'Evaluation", à condition que chaque Jour d'Evaluation soit un Jour Ouvrable Bancaire. Des dispositions additionnelles peuvent être incluses dans le Prospectus.

Les Administrateurs doivent sans délai suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe d'Action et du Sous-Fonds concernés et par conséquent, l'émission, le rachat et la conversion des

Actions de la Classe d'Action et du Sous-Fonds concernés dans le cas de "circonstances exceptionnelles" et si cette suspension est dans l'intérêt des Actionnaires. Les "circonstances exceptionnelles" incluent notamment:

(a) toute période pendant laquelle une des principales bourses de valeur ou autres marchés sur lesquels est cotée ou négociée une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à un tel Sous-Fonds, sont fermés, ou pendant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues, dès lors que cette restriction ou suspension peut affecter la valeur des investissements cotés attribués à un tel Sous-Fonds du Fonds;

(a) l'existence d'un quelconque état de fait qui, dans l'opinion du Conseil d'Administration, constitue une urgence résultant dans l'impossibilité de disposer ou d'évaluer les actifs appartenant au Fonds et attribuables à un Sous-Fonds;

(b) une rupture des moyens de communication habituellement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur des investissements du Sous-Fonds ou du prix actuel ou de la valeur sur n'importe quelle bourse de valeurs officielle ou autre marché au regard des actifs attribuables à ce Sous-Fonds;

(c) toute période où le Fonds est dans l'impossibilité de rapatrier les fonds nécessaires pour effectuer les paiements relatifs aux demandes de rachat d'Actions d'un Sous-Fonds concerné ou durant laquelle aucun transfert de fonds impliqué dans la réalisation ou l'acquisition des investissements ou paiements dus sur le rachat des Actions, ne peut, dans l'opinion des Administrateurs, être effectué selon les taux de change normaux;

(d) quand, pour toute autre raison, les prix des investissements détenus par le Fonds et attribuables à un Sous-Fonds ne peuvent pas être évalués rapidement et de manière certaine; ou

(e) suite à la publication d'un avis de convocation à une assemblée générale des Actionnaires dans le but de liquider le Fonds ou un de ses Sous-Fonds.

Aucune Action ne sera émise et le droit de tout Actionnaire à demander le rachat de ses Actions dans tout Sous-Fonds du Fonds sera suspendu pendant toute période au cours de laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action dans le Sous-Fonds ou dans la Classe concernés sera suspendu conformément aux dispositions du paragraphe précédent.

La suspension doit cesser aussi rapidement que possible après la fin des "circonstances exceptionnelles". Les Actionnaires qui ont demandé le rachat de leurs Actions du Sous-Fonds ou de la Classe concernés (s'il y en a), recevront notification d'une telle suspension de la manière décrite plus en détails dans le Prospectus.

La suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de toute Classe ou d'un Sous-Fonds n'a aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et l'émission et le rachat des Actions de toute autre Classe ou de tout autre Sous-Fonds.

En plus de la capacité générale de suspendre comme décrit ci-dessus, le Fonds peut suspendre le rachat d'Actions dans la Classe ou le Sous-fonds concernés s'il apparaît au Fonds qu'il y a insuffisamment d'avoirs en espèces au moyen d'espèces, titres assimilables aux espèces, ou d'autres actifs qui sont susceptibles d'être liquidés rapidement, afin de permettre au Fonds de satisfaire la demande ou potentiellement demander le rachat d'Actions du Sous-Fonds ou de la Classe concernés conformément aux dispositions de l'Article 24.

Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 29.

(1) Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Sous-Fonds doit être exprimée en Euros, sous réserve de règles spécifiques dans l'Annexe. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Sous-Fonds sera calculée en divisant (i) les actifs nets du Fonds correspondant à chaque Classe de chaque Sous-Fonds, étant la valeur de la portion des actifs moins la portion des engagements attribuables à cette Classe d'Actions de ce Sous-Fonds, (ii) par le nombre d'Actions de la Classe d'Actions de chaque Sous-Fonds concerné alors en circulation conformément aux règles d'évaluation ci-après.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe de chaque Sous-Fonds sera arrondie vers le haut ou vers le bas au 0.0001 Euro le plus proche.

A la création d'un nouveau Sous-Fonds, les actifs nets totaux alloués à chaque Classe d'Actions de ce Sous-Fonds seront déterminés en multipliant le nombre des Actions d'une Classe émises dans ce Sous-Fonds par le prix d'achat par Action applicable. Le montant de ces actifs nets totaux sera substantiellement ajusté quand les Actions de cette Classe seront émises ou rachetées en accord avec le montant reçu ou payé, le cas échéant.

Les comptes (s'il y en a) des sociétés dans lesquelles le Fonds est majoritaire seront consolidés au moins une fois par année financière avec les comptes du Fonds et en conséquence les actifs et les engagements sous-jacents seront évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. Pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, les actifs et les engagements comprendront tous les actifs et engagements qui sont signalés dans les comptes consolidés du Fonds à la fin de chaque mois et incluant ce qui suit:

Actifs:

Des propriétés et des droits de propriété enregistrés au nom du Fonds:

des titres distribués par d'autres entités, comprenant les filiales du Fonds;

toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts produits;

des instruments monétaires;

tous les effets et billets d'avertissement payables et comptes recevables (y compris des titres ou tous autres actifs vendus, mais non encore livrés);

tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de ou conclus par le Fonds (pourvu que le Fonds puisse effectuer des ajustements non contraires à la loi pour ce qui concerne les fluctuations des valeurs de marché des valeurs mobilières causées par les négociations ex-distribution, ex-droit, ou par des pratiques similaires);

toutes distributions d'avoirs, d'espèces et règlements en espèces recevables par le Fonds pour autant que l'information à ce sujet soit raisonnablement disponible pour le Fonds;

les dépenses de formation du Fonds, incluant les coûts d'émission des Actions du Fonds, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties de manière continue sur une période n'excédant pas cinq (5) ans à compter de la date où elles ont été souscrites; et

tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Engagements:

(a) tous les emprunts et autres endettements pour argent emprunté (y compris des dettes convertibles), des factures et des comptes payables;

(b) tous les intérêts courus sur de tels emprunts et autres endettements pour argent emprunté (y compris tous les frais courus pour l'engagement pour de tels prêts et d'autres endettements);

(c) tous frais et dépenses courus, y compris les dépenses administratives et frais de conseil (lesquels incluent mais ne se limitent pas aux frais payables au Dépositaire, à l'Agent Payeur, à l'Agent Administratif, à l'Auditeur et autres agents commerciaux);

(d) une provision appropriée pour les taxes en vigueur payables et taxes différées, basées sur le capital applicable et le taux de l'impôt sur le revenu au Jour d'Evaluation, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration, de même qu'une telle somme (le cas échéant) que le

Conseil d'Administration peut considérer comme étant une allocation appropriée en ce qui concerne tous les engagements éventuels du Fonds; et

(e) tous les engagements connus, présents ou futurs, y compris toutes obligations contractuelles de paiements en espèces ou en propriété venues à échéance, y compris le montant de toute distribution impayée déclarée par le Fonds, lorsque le Jour d'Evaluation tombe un jour d'enregistrement pour la détermination de la personne y ayant droit ou le suit directement. Le Fonds peut provisionner des dépenses administratives ainsi que d'autres dépenses d'une nature habituelle ou récurrente basée sur une somme estimée, estimable annuellement ou pendant d'autres périodes.

La VBI de chaque Sous-Fonds sera déterminée comme suit:

(a) valeurs mobilières: (i) si un seul prix pour l'achat ou la vente de la valeur mobilière est coté, au dernier prix disponible; ou (ii) si des prix d'achat et de vente séparés sont cotés au prix de vente. Les administrateurs doivent approuver un service de prix qui devra fournir les prix susmentionnés. Si, selon l'avis des Administrateurs, de tels prix ne sont pas fiables ou qu'aucun prix de marché récent n'est disponible ou si aucun prix n'existe, la valeur de telles valeurs mobilières doit être déterminée de bonne foi par les administrateurs et cette valeur est juste et raisonnable selon l'avis des administrateurs;

(b) si des valeurs mobilières sont échangées sur plusieurs bourses, l'évaluation doit être effectuée par référence au marché sur lequel elles sont échangées;

(c) en cas de valeurs mobilières pour lesquelles l'échange en bourse n'est pas significatif, bien qu'un marché secondaire avec des échanges réglementés entre négociants en valeurs mobilières existe (avec pour effet que le prix soit fixé sur base du marché), l'évaluation pourra s'effectuer sur ce marché secondaire;

(d) les dérivés devront être évalués selon leur valeur de marché respective, tel que déterminé par les Administrateurs de bonne foi et conformément aux principes d'évaluation reconnus, qui sont vérifiables, par l'Auditeur du Fonds;

(e) les dépôts à terme fixe ainsi que des actifs similaires doivent être évalués selon leur valeur nominale respective en plus des intérêts courus;

(f) le prix d'évaluation d'un instrument du marché monétaire sera progressivement ajusté au prix de rachat sur une période de maximum un an, basé sur le prix d'acquisition net et conservant le rendement résultant. Dans le cas d'un changement significatif des conditions du marché, la base pour l'évaluation de différents investissements sera ramenée en concordance avec les rendements du nouveau marché;

(g) les intérêts dans des organismes de placement collectif cotés en bourse seront évalués sur base du dernier prix publié par cette bourse; et

(h) les intérêts dans des OPC non cotés en bourse seront évalués sur la valeur nette de réalisation probable (excluant toute taxe différée) estimée avec prudence et bonne foi par les Administrateurs utilisant la plus récente valeur nette d'inventaire de l'OPC;

(2) Autres considérations dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire

Si une évaluation, conformément aux règles susmentionnées, est devenue impossible ou erronée en raison de circonstances particulières ou changées, le Fonds devra avoir le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, lesquels sont vérifiables par des réviseurs d'entreprises du Fonds, de manière à évaluer les avoirs.

Lors de circonstances où les intérêts du Fonds ou des ses Actionnaires le justifient (par exemple afin d'éviter les pratiques de market timing), le Conseil d'Administration peut prendre toute mesure appropriée, comme l'application d'une évaluation du prix basée sur la valeur juste (fair value) afin d'ajuster la valeur des actifs du Fonds, tel que plus amplement décrit au Prospectus.

Lors de circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires peuvent être mises en œuvre le même jour; de telles évaluations doivent être valables pour toute demande d'achat et/ou de rachat reçue postérieurement.

(3) Réduction de la Valeur Nette d'Inventaire

Au jour d'enregistrement pour la détermination de toute distribution déclarée pour des Actions de toute Classe d'un Sous-Fonds, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera diminuée du montant de cette distribution, sous réserve de la disposition relative au calcul du prix de transaction et d'offre des Actions de chaque Classe d'Actions de chaque Sous-Fonds, tel que décrit ci-après et dans le Prospectus.

(4) Principes d'évaluation

Lorsque lors d'un Jour d'Évaluation le Fonds a contracté à:

(a) l'achat d'un actif, la valeur à payer en considération de l'achat d'un tel actif apparaîtra comme un engagement du Fonds et la valeur de l'actif étant acquis apparaîtra comme un actif du Fonds;

(b) la vente d'un actif, la valeur reçue en considération de la vente d'un tel actif apparaîtra comme un actif du Fonds et l'actif étant vendu par le Fonds ne sera pas comptabilisé dans les actifs du Fonds;

sous réserve, toutefois, que la valeur exacte ou la nature de cette considération ou actif ne soit pas connus au Jour d'Évaluation, alors sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration avec prudence et de bonne foi.

(5) Interprétation

Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) les Actions à émettre par le Fonds doivent être traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil d'Administration au Jour d'Évaluation au cours duquel cette évaluation est réalisée et à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit reçu par le Fonds, le prix correspondant doit être considéré comme un actif du Fonds;

(b) les Actions du Fonds à racheter (le cas échéant) doivent être considérées comme existant et prises en considération jusqu'à la date fixée pour le rachat et, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé par le Fonds, le prix correspondant doit être considéré comme un passif de la Société;

(c) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés en une devise autre que le Devise de Référence, doivent être évalués en tenant compte des taux du marché ou du taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.

(6) Ajustement

La Valeur Nette d'Inventaire peut être ajustée de manière appropriée par le Conseil d'Administration ou ses délégués afin de refléter entre autres toute charge de transaction, incluant toute répartition de transaction (dealing spread), charge fiscale et impact potentiel sur le marché résultant des transactions des Actionnaires.

Année sociale

Art. 30. L'exercice social du Fonds commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Les comptes du Fonds seront exprimés en Euro.

Distribution des bénéfices

Art. 31. L'assemblée générale des Actionnaires de la Classe ou des Classes d'Actions émises par rapport à un Sous-Fonds décidera, sur proposition du Conseil d'Administration (s'il y en a) sous réserve de distributions intérimaires déclarées ou payées, des distributions applicables de temps à autre.

Des distributions intérimaires peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être déclarées sujet aux conditions supplémentaires fixées par les lois et réglementations applicables, et payées pour les Actions d'un(e) quelconque Classe ou Sous-Fonds par prélèvement sur les actifs nets d'un(e) tel(le) Classe et Sous-Fonds.

Les distributions déclarées seront payées dans la devise de référence de la Classe d'Actions concernée et pourront être payées aux lieux et moments à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer le taux de change applicable pour convertir les distributions dans la devise de paiement. Le Conseil d'Administration peut décider d'effectuer des versements/paiements en nature avec le consentement de(s) l'Actionnaire(s) concerné dans le Prospectus. Tous versements/paiements en nature seront évalués dans un rapport établi par un auditeur indépendant qualifié en tant que réviseur d'entreprises agréé désigné conformément aux exigences des lois et réglementations applicables. Les coûts des rapports seront supportés par l'Actionnaire concerné.

Liquidation du fonds

Art. 32. Le Fonds peut à tout moment être dissout par une résolution prise par l'assemblée générale des Actionnaires. A quorum de 50% du capital est requis. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être réunie et délibère valablement indépendamment de la proportion du capital représenté. Au deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, doivent être soutenues par au moins la majorité des deux tiers des voix.

Lorsque le capital devient inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que déterminé dans la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution du Fonds à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'assemblée générale extraordinaire, pour laquelle aucun quorum n'est requis, décide à la majorité simple des voix des Actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution du Fonds doit également être référée à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires toutes les fois que le capital est inférieur au quart du capital minimum. Dans ce cas, l'assemblée générale extraordinaire doit être tenue sans conditions de quorum, et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des voix présentes ou représentée à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du minimum légal.

L'émission d'Actions nouvelles par le Fonds doit cesser au jour de la publication de la convocation à l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires à laquelle la dissolution et la liquidation du Fonds est proposée.

En cas de dissolution du Fonds, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires donnant effet à cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Classe et Sous-Fonds sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de chaque Classe et Sous-Fonds concernés en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent dans cette Classe et Sous-Fonds.

A la clôture de la liquidation du Fonds, les sommes correspondant à des Actions dont les détenteurs ne se sont pas présentés doivent être déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg, en accord avec les lois et réglementations luxembourgeoises, au bénéfice des Actionnaires concernés

Modification des statuts

Art. 33. Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée d'Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par les lois et réglementations luxembourgeoises.

Général

Art. 34. Toute question non réglée par ces Statuts sera régie conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare, à la requête des comparants, que le procès verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Toshkova, S. Browne, F. Jacquemet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 août 2011. LAC/2011/36045. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011118133/1587.

(110136047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

UMP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMP

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011125050/12.

(110143115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Appunto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011125064/10.

(110143814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

BHF-BANK Aktiengesellschaft Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 107.151.

Der geprüfte Jahresbericht per 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 05.09.2011.

Unterschriften.

Référence de publication: 2011125066/11.

(110143896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

BSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 130.217.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus.

Signature.

Référence de publication: 2011125067/10.

(110143500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Capital Dynamics General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 145.915.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique en date du 14 Juillet 2011:

- Mr. Stéphane Weiders, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée gérant Classe B de la société avec effet au 14 Juillet 2011.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Signatures
Mandataires

Référence de publication: 2011125068/13.

(110143442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cube Infrastructure Fund
Caceis Bank Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011125070/13.

(110143966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 13-15, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 52.391.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125077/9.

(110143999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

D.P. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 81.508.

—
Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Signature
Le Gérant Technique

Référence de publication: 2011125078/13.

(110143466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

DAIDI Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3213 Bettembourg, 7, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 88.190.

—
Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011125084/13.

(110143468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Décor Peinture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 13, rue de Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 69.408.

Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011125085/13.

(110143456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Decovia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 112.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125086/10.

(110143915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Decovia Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 112.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125087/10.

(110143926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011125089/13.

(110143964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Fiduciaire Ecca, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125090/10.

(110143960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Frai'Mer Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125092/10.

(110143982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

GGES, Gérard Geological & Environmental Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 62A, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 136.218.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CODEJA s.à.r.l.

Rue Michel Rodange 18-20

L-2430 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011125093/13.

(110143992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125095/10.

(110143976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Hayem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125096/10.

(110143989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

ICS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 693, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125097/10.

(110143890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Karoo Investment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 145.730.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2010, le rapport de l'auditeur et l'affectation de résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011125106/13.

(110143548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

ICS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 693, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125098/10.

(110143975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125100/10.

(110143962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

L'Atelier Photo, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 56.474.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125107/10.

(110143932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

La Voglia Matta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 42, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 117.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125108/10.

(110144020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011125123/11.

(110143653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

MEP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.163.

Les comptes annuels consolidés au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011125124/12.

(110143665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Lhasa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 39, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125109/10.

(110144022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Malzanini S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch.

R.C.S. Luxembourg B 125.537.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stadtbredimus, le 24.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011125118/10.

(110143501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Melfin B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125119/9.

(110143943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Marinella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 90.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125120/10.

(110143970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Medulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 5C, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 114.036.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Stadtbredimus, le 29.08.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011125121/10.

(110143506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.243.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) II S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011125134/15.

(110143821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Milesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125128/10.

(110144000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Moeller Electric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 9.145.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06.09.2011. Signature.

Référence de publication: 2011125130/10.

(110143841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.654.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) I S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011125133/15.

(110143827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.242.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pala HoldCo (Luxembourg) III S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011125135/15.

(110143817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Parkson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 82.811.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125137/10.

(110143920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

PCCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.140.

Le bilan de la société au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2011125138/13.

(110143449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Arcano EIF I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.267.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Arcano Fund S.A. Sicav-Fis, a company incorporated under the laws of Luxembourg under the form of a société anonyme -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), having its registered office at 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Trade and Companies Register under number B 161.863,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 12 August 2011.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Arcano EIF I S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg. 2011 24 33504

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of Managers the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares (the "Shares") with each Share having a nominal value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("Conseil de Gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers and the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of

a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares: Arcao Fund S.A. Sicav-Fis	100 Shares
Total:	100 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party "Arcao Fund S.A., Sicav-Fis", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) The Sole Shareholder appoints as managers of the Company for a period of one (1) year:
 - a.- Mrs. María Romano, professionally residing at 42 Lopez de Hoyos, 28006 Madrid, Spain; and
 - b.- Mr Yvon Lauret, professionally residing at 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,
le vingt-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Arcano Fund S.A. Sicav-Fis, une société de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société anonyme - fonds d'investissement spécialisé (SICAVFIS), ayant son siège social au 33A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

(Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 161.863.,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 12 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}. **Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Arcano EIF I S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avois (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales (les "Parts Sociales"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés" et chacun un "Associé".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de pluralité de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et Du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconque (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre de la même année.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Arcano Fund S.A. Sicav-Fis	100 Parts Sociales
Total:	100 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, «Arcano Fund S.A. Sicav-Fis», représentant comme indiqué ci-dessus la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

1) L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants pour une durée d'un (1) an:

- a.- Madame María Romano, ayant son adresse professionnelle à 42 Lopez de Hoyos, 28006 Madrid, Espagne; et
- b.- Monsieur Yvon Lauret, ayant son adresse professionnelle à 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 33A, avenue John F. Kennedy, L1855 Luxembourg (Grand-Duché of Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: B. D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11602. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011124619/418.

(110143366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

SVI Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125148/10.

(110144018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Sytel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125149/10.

(110144015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

T & E Gefahrgutlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 23, am Scheerleck.
R.C.S. Luxembourg B 66.757.

Die Bilanz des Geschäftsjahrs 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wecker, den 05. September 2011.

Dr. Karsten Behlke

Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2011125150/12.

(110143689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Securex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 82.559.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de Securex Luxembourg S.A. tenue le 14 juin 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la S.A. SECUREX LUXEMBOURG tenue le 14 juin 2011 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

«NOMINATIONS STATUTAIRES

RENOUVELLEMENT

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats en tant qu'administrateur (...) pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2014, de:

- Monsieur Stephan LONDOZ, né à NAMUR le 25/01/1961 - domicilié Olmenlaan 10 -1820 STEENOKKERZEEL

L'Assemblée Générale procède au renouvellement des mandats en tant qu'administrateur (...) pour un terme de un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2012, de:

- NV V.Q.O. RPR Dendermonde 452.269.725 (siège social: Breestraat 8, 9270 Laarne, Belgique) représentée par Monsieur Rik VAN QUICKENBORNE (50031805786), né à GENT le 18/03/1950 - domicilié Breestraat 8-9270 LAARNE.»

Pour enregistrement et dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 13 septembre 2011,

Gérald Stevens

Avocat / Mandataire

Référence de publication: 2011128475/22.

(110147412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Foresight Luxembourg Solar 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.200.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 août 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

De plus,

- la Société prend acte du changement d'adresse de Céline Pignon, gérant de la Société, du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011125264/17.

(110144272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Etna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.594.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 23 août 2011 que Monsieur William L. McGrath, né le 4 septembre 1963 à San Francisco, Californie (USA), a démissionné de son poste de gérant de classe B de la Société en date du 23 août 2011 à minuit.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit à partir du 24 août 2011:

1. M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;
2. M. Charles Roemers, gérant de classe A;
3. Mme Susan J. Drake, gérant de classe B; et
4. Mme Terri L. Kitto, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 07 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125254/18.

(110144301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.057.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 juillet 2011

1. Monsieur Sébastien ANDRE a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Madame Marie-Jeanne RASQUI, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-duché de Luxembourg), le 23 août 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHH FINANCIERE S.A., société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125232/17.

(110144472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.
